

## **Charte éthique AUFO – Association des Utilisateurs Francophones Oracle**

### **1. Portée de la Charte**

La Charte éthique de l'AUF0, validée lors du conseil d'administration de l'association du 05/05 :2022 s'impose à tous les adhérents de l'association.

Celle-ci s'inscrit dans la continuité des statuts dont elle ne modifie aucun des articles.

L'éthique que nous souhaitons promouvoir n'est pas imposée par une réglementation ou par la loi. C'est une réflexion collective pour fixer certaines lignes de conduite dans notre pratique associative avec le respect de trois fondamentaux :

- L'association est indépendante vis-à-vis des éditeurs et partenaires de l'éco système
- L'association admet parmi ses adhérents des entreprises qui en dehors de l'association peuvent avoir des relations d'affaires (client/fournisseurs, partenaires...) ou bien être des concurrents.
- Les valeurs clés de l'association sont la bienveillance – car elle fonctionne avec l'aide de personnes bénévoles qui prennent sur leur temps de travail, et la confidentialité pour que les échanges entre adhérents soient efficaces.

L'éthique est un champ très large, l'objectif de cette charte n'est pas d'être exhaustif. Un incontournable, que nous ne détaillerons pas ici est le respect de la légalité et des droits humains.

Au-delà de ce cadre général incontournable, Cette charte vise à proposer un référentiel éthique non exhaustif à nos adhérents pour les relations qu'ils entretiennent entre eux, et avec nos parties prenantes dans le cadre des activités de l'association.

### **2. Principes éthiques à respecter**

#### 2.1 Protéger les relations au sein de l'association

Les adhérents s'engagent les uns envers les autres à :

- Exiger un comportement qui garantit le respect des personnes, de leur vie privée et de leurs différences ;
- Interdire toute forme de discrimination ;
- Prévenir toute forme de harcèlement, que ce soit dans un comportement ou dans des propos.

#### 2.2 Prévenir ou interdire les pratiques déloyales

Les différents types d'adhérents utilisateurs des solutions Oracle pour leur propre compte s'engagent à collaborer en toute bienveillance et en toute intégrité, en gardant confidentielle les informations échangées et sans utiliser ces informations à des fins autres que l'échange de bonnes pratiques et l'entre-aide.

En particulier, les adhérents prestataires de services s'engagent à :

- ne pas utiliser à des fins commerciales des informations communiquées à l'écrit comme à l'oral dans le cadre de l'AUF0 ;
- ne pas démarcher d'autres adhérents dans le cadre des réunions de l'AUF0, sauf lors de la journée de l'AUF0 et s'ils sont partenaires de cette journée ;
- ne pas faire une publicité trop marquée aux adhérents lorsqu'ils participent à un atelier ou un échange ;
- ne pas utiliser des informations récoltées dans le cadre de l'AUF0 pour concurrencer ou nuire à un autre adhérent prestataire de service.

Les adhérents non-prestataires de service s'engagent quant à eux à ne pas faire de différences entre les adhérents non-prestataires de services et les adhérents prestataires de service, qui peuvent selon les réunions auxquelles ils participent, soit être utilisateurs de solutions ORACLE soit avoir des retours intéressants sur leurs clients utilisateurs de solutions ORACLE.

### **3. Mise en action des principes de la Charte**

Tout adhérent qui constate un manquement aux principes de la Charte peut en informer le Conseil d'Administration par mail via la Délégation Générale :

[delegation@clubutilisateursoracle.org](mailto:delegation@clubutilisateursoracle.org)

Le Conseil d'Administrateur statuera alors et, une fois les manquements avérés, prendra des mesures qui peuvent aller d'une simple mise en garde jusqu'à l'exclusion de l'association selon la gravité des manquements constatés ou leur répétition.